



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour la pépinière d'entreprises de Mirambeau, avec EDF un contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïques et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité « S17V2-0-0 ». Ce contrat prendra effet le 12 octobre 2021 et se terminera le 11 octobre 2041.

Fait à Jonzac,
Le 03 MAI 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU